

**COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE
DE QUEBEC.**

BUREAU MEDICAL DE LA PROVINCE.

EXAMEN PRELIMINAIRE

L'Examen pour l'admission à l'Etude de la médecine commencera " Jeudi ", le 20 septembre prochain, à Québec, à 9 heures a.m., dans les salles de la Faculté des Arts de l'Université Laval.

Les certificats de bonne conduite ainsi que l'honoraire de l'Examen, \$20, doivent être remis au moins dix jours d'avance, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés.

ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE.

L'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine aura lieu " Mercredi ", le 26 septembre prochain, à Québec, dans les salles de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, à 10 heures a.m.

Les Candidats à l'Examen professionnel ou à la licence, doivent remettre l'honoraire, \$40, entre les mains de l'un des Secrétaires, soussignés, au moins dix jours d'avance.

Le comité des créances s'assemblera mardi, le 25 septembre prochain, à 9 heures a.m.; les candidats doivent se présenter avec leurs diplômes et certificats d'admission à l'Etude. Après cette date, aucun candidat ne sera admis.

Le Comité d'Examen Professionnel se réunira mardi, le 25 septembre prochain, à 9 heures a.m., à Québec.

Les Bacheliers ès-Arts, ès-Sciences, et ès-Lettres qui se proposent d'étudier la médecine pourront avoir leur brevet sans examen, en se faisant assermenter sur leurs diplômes respectifs par l'un des Secrétaires au moins huit jours d'avance.

J. P. BOULET, M.-D.,
Québec.

J. A. MACDONALD, M.-D.,
Montréal.
Secrétaires.

20 août 1900.